

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/079 DU 11 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DES RESSOURCES MINIERES, ENERGETIQUES, DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/025 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Inspecteur Général du Ministère :
Madame Marie Claudine SHURWERYIMANA.

Article 2 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Planification, Programmation et Suivi-Evaluation :
Madame Pélate NIYONKURU.

2. Responsable d'Action Ressources Humaines, Matérielles et Financières :
Madame Cédrine GAHIMBARE.
3. Directeur Administratif et Financier :
Monsieur Léonard NAHIMANA.
4. Responsable d'Action Communication, Information et Archives :
Monsieur Shabani SENYANGE.

Article 3 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Industrie et Artisanat :
Dr. Jeanine NIYONKOMEZI.
2. Responsable d'Action Règlementation Industrielle et Artisanale :
Monsieur Philbert NIMUBONA.
3. Responsable d'Action Infrastructures Industrielles et Artisanales :
Madame Albine Micheline FATUMA.
4. Responsable d'Action Développement Industriel :
Monsieur Fulgence BIHOYIKI.
5. Responsable d'Action Développement Artisanal :
Monsieur Jules Joseph MANIRAHU.
6. Directeur du Développement Industriel :
Madame Evelyne NGIRAMAHORO.
7. Directeur de la Production Artisanale :
Monsieur Gervais NDIHOKUBWAYO.
8. Directeur de la Propriété Industrielle :
Monsieur Déo NIYUNGEKO.
9. Directeur de la Recherche et de la Vulgarisation des Technologies :
Monsieur Déogratias NAHUMUREMYI.
10. Responsable d'Action Propriété Industrielle :
Monsieur Bernard NDAYISENGA.
11. Responsable d'Action Normalisation et Contrôle de Qualité :
Monsieur Pierre Claver NTUNGWANAYO.
12. Responsable d'Action Technologie Alimentaire :
Monsieur Méthode NTAKARUTIMANA.

 K b

Article 4 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Commerce :
Dr. Eric IRAKOZE.
2. Responsable d'Action Commerce Intérieur :
Madame Consolate SIBOMANA.
3. Directeur du Commerce Intérieur :
Monsieur Jean Bosco BUCUMI.
4. Responsable d'Action Commerce Extérieur :
Madame Jocelyne MUGISHA.
5. Directeur du Commerce Extérieur :
Monsieur Onésime NIYUKURI.

Article 5 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Tourisme :
Madame Armelle IRAKOZE.
2. Responsable d'Action Infrastructures et Sites Touristiques :
Monsieur Idrissa ABDOUL AKBAR.
3. Directeur des Etudes et des Statistiques :
Monsieur Léonidas NZIGAMASABO.
4. Responsable d'Action Exploitation des Produits Touristiques :
Madame Nobella UWITEKA.
5. Directeur du Marketing et de la Communication :
Madame Dina INGABIRE.
6. Responsable d'Action Réglementation des Produits Touristiques :
Madame Ménémore AHISHAKIYE.

Article 6 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Energie :
Dr. Salomon MUGISHA.
2. Responsable d'Action Production de l'Energie Electrique :
Ir. Didace NIYONGABO.
3. Responsable d'Action Transport de l'Energie Electrique :
Msc Ir Audifax ARAKAZA.
4. Directeur de la Planification et du Suivi des Projets Energétiques :
Ir. Willy CIZA.

 A handwritten signature, possibly 'CIZA', followed by the Greek letter alpha (α) and the letter 'b'.

5. Responsable d'Action Distribution de l'Energie Electrique :
Monsieur Emile NIYONGABO.
6. Responsable d'Action Entretien et Maintenance des Infrastructures Energétiques :
Ir. Musafiri NZEYIMANA.
7. Directeur des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique :
Ir. Gaethan NICAYENZI.
8. Responsable d'Action Efficacité Energétique et Energie de Cuisson :
Madame Meddy BUKURU.
9. Responsable d'Action Etude des Infrastructures d'Energies :
Monsieur Frédéric NTACONAYIGIZE.
10. Responsable d'Action Approvisionnement des Produits Pétroliers et Gaziers :
Monsieur Pacifique NIYONGABO.
11. Directeur de la Gestion des Produits Pétroliers et Gaziers :
Ir. Haruna IRAMBONA.

Article 7 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Hydrocarbures, Mines et Carrieres :
Monsieur Aristide IGIRANEZA.
2. Responsable d'Action Recherche Géologique et Minière :
Ir. Elysée NTAKARUTIMANA.
3. Directeur de la Recherche Géologique et Minière :
Monsieur Emmanuel BAVAKURE.
4. Responsable d'Action Recherche Exploitation des Substances Minérales :
Dr. Déo NDAYISHIMIYE.
5. Responsable d'Action Promotion de la Santé, Sécurité, Environnement et Communauté (SSEC) dans les Activités Minières :
Ir. Hindu MUTEBEKA.
6. Directeur de la Planification et de la Législation des Substances Minérales :
Madame Patricie BIGIRIMANA.



Article 8 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Eau Potable et Assainissement de Base :
Dr. Jean Claude MVUYEKURE.
2. Responsable d'Action Eau Potable en Milieu Urbain :
Ir. Elias NSENGIYUMVA.
3. Responsable d'Action Eau Potable en Milieu Rural :
Ir. Pascal NSHIMIRIMANA.
4. Responsable d'Action Assainissement de Base :
Monsieur Frédéric BAZIRUTWABO.
5. Responsable d'Action Etudes des Adductions en Eau Potable (AEP) et les Infrastructures d'Assainissement de Base :
Monsieur Nestor GIRUKWISHATSE.
6. Directeur de l'Eau Potable :
Monsieur Fornais GAHIZI.
7. Directeur de l'Assainissement de Base :
Monsieur Eric HABIMANA.

Article 9 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 10 : Le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 11 novembre 2025

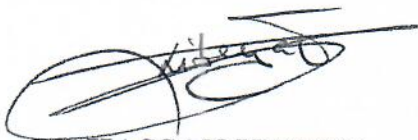
Evariste NDAYISHIMIYE. -

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,




Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES RESSOURCES
MINIÈRES, ENERGETIQUES, DE
L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DU TOURISME,



Dr. HASSAN KIBEYA.